

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Convocation : 13/06/2025

Affichage liste délibérations : 20/06/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Madame MERIDJI

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

ABSENTS

Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20250619_1

PROJETS PORTÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) - MANDAT 2024 - 2025

RAPPORTEUR : Isabelle FERNANDES

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est un comité consultatif créé à Givors par une délibération du mois de janvier 2022. Il a pour principal objet la sensibilisation des jeunes élus à la vie de la Commune et l'apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge. Chaque année, les jeunes élus identifient collectivement des projets qui leur tiennent à cœur et travaillent à leur

mise en œuvre en rencontrant les différents services de la ville, qui projets choisis.

Pour le mandat annuel en cours, les élus du CME ont souhaité obtenir le soutien du Conseil Municipal de Givors sur trois projets :

- **Repenser les cours d'école en organisant une consultation auprès des élèves des écoles élémentaires** : ce projet résulte du constat que plus les élèves évoluent dans le parcours scolaire élémentaire, moins ils ont accès à des équipements et à des jeux pour animer leur temps de récréation. Les jeunes élus sont conscients de la prédominance de certaines activités sportives, comme le football, et des besoins d'espace pour des activités créatives. Les caractéristiques d'agencement des espaces et d'organisation étant propres à chaque école, les jeunes élus souhaitent ainsi engager une démarche de consultation auprès de leurs camarades de l'ensemble des écoles élémentaires de Givors.

Cette enquête vise à recueillir leurs perceptions et souhaits sur l'aménagement des espaces, les équipements et le mode d'animation des temps de récréation. Les informations récoltées permettront de comprendre et hiérarchiser les besoins afin d'orienter les actions mises en œuvre au sein des cours des écoles.

L'installation de ces futurs équipements et futurs aménagements pourra être financée pour partie grâce au budget d'investissement alloué cette année à la Démocratie locale. Dans un second temps, la Métropole de Lyon sera également interpellée pour les aménagements relevant de sa compétence.

- **Faire de la prévention santé pour tous en développant la pâtisserie sans sucre et en organisant des séances de gymnastiques dans la ville** : les jeunes élus sont conscients que le sucre nuit à la santé en particulier pour les enfants. Ils souhaitent ainsi engager une démarche pédagogique en réalisant une vidéo pour illustrer une recette de pâtisserie sans sucre avec le concours du Tiers- Lieu de Santé et de professionnels de la santé.

En complément, ils proposent de mettre en place des séances de gymnastique dans la ville animées par des animateurs sportifs de la ville, ouvertes à tous les enfants, adultes et seniors ne nécessitant pas d'équipements afin que chacun apprenne à entretenir sa mobilité et sa santé. Ces séances mensuelles ont vocation à être des temps conviviaux, bénéfiques aux enfants de tout âge, ainsi qu'aux seniors et aux adultes. Ce programme pourrait être mis en place avec le concours des services des sports dès l'automne et financé pour partie grâce au budget d'investissement alloué cette année à la Démocratie locale.

- **Améliorer le cadre de vie et sensibiliser au respect de l'environnement en créant des brigades de nettoyage au sein des écoles et en organisant des opérations de nettoyage aux abords des écoles** : toujours soucieux de valoriser la ville, les jeunes élus souhaitent mobiliser leurs camarades d'écoles et les habitants de leur quartier au respect des espaces publics, à un environnement de jeu propre et sécurisé jusqu'aux abords des écoles.

D'une part, ils proposent de créer des brigades de nettoyage élémentaires qui auront la charge de veiller à la propreté des sensibiliser leurs camarades.

D'autre part, ils souhaitent coanimer avec les services de la ville des opérations saisonnières de nettoyage des quartiers en particulier aux abords des écoles. Les jeunes élus souhaitent stimuler le maintien du cadre de vie par un concours de pesée de déchets entre deux événements de nettoyage et valoriser les quartiers qui ont réussi à préserver un cadre de vie agréable pour tous. L'organisation de ces campagnes et le suivi de l'évolution se feront avec le concours des services et des agents de la ville qui chaque jour œuvrent au maintien d'une ville propre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

32 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les projets proposés par le CME et à allouer un budget auxdits projets, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces projets ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget communal.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Florence MERIDJI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.